

Communiqué D'Aliou Boubacar DIALLO

Pearl Gold AG vient d'être condamnée à payer 16 576 000 000 de Francs CFA et 400 Kilogrammes d'or à « Pièces d'Or Mansa Moussa SA », à « Sodinaf SA » et à moi-même.

Au prix actuel de l'or, le montant total des condamnations écopées par Pearl Gold AG est d'environ 25 Milliards de Francs CFA, soit 38 Millions d'Euros.

Les trois jugements qui condamnent Pearl Gold ordonnent l'exécution provisoire des décisions nonobstant l'exercice des voies de recours.

Pour rappel, Pearl Gold AG avait multiplié les procédures contre mes différentes sociétés, allant jusqu'à la saisie des comptes de ces sociétés. Elle avait également tenté d'invalider en justice les résolutions des conseils d'administration et des assemblées générales de Wassoul'Or, sans succès. Pearl Gold AG a aussi demandé la mise en redressement et même la liquidation de Wassoul'Or SA sans obtenir gain de cause.

Pearl Gold AG, co-actionnaire de Wassoul'Or avec les sociétés de mon groupe, a pourtant toujours été représentée au sein des organes de gestion et de contrôle de Wassoul'Or SA où se trouve sa place pour défendre l'intérêt de ses actionnaires, mais a soudain choisi la politique de la chaise vide préférant s'engager dans des procédures judiciaires risquées, dangereuses et périlleuses pour ses propres actionnaires.

Wassoul'Or SA vient d'entamer seule son plan de relance, tel qu'approuvé par l'Arrêt de la Cour D'appel N°56 du 14 Juillet 2015, lui accordant le règlement préventif.

Bamako, le 6 août 2015

Aliou Boubacar DIALLO